Image not found or type unknown

l'adn et le refus de prélèvement de la victime

Par **thecat**, le **24/04/2011** à **18:53**

Bonjour,

j'étais curieux de savoir les risques que court la victime qui refuse de collaborer à l'enquête. Par exemple, après 10 ans de pseudo enquêtes, un classement sans suite puis un non lieu, l'affaire a été rouverte par le parquet. S'en est suivi une demande de prélèvement adn de la victime. Qui a refusé pour différentes raisons (adn présents sur les preuves matérielles depuis 10 ans, mensonges et omissions des enquêteurs et autres, vie foutue en l'air...).

Le parquet peut-il ouvrir une enquête préliminaire pour ce refus (avec gav de la victime, etc...)ou simplement poursuivre en s'appuyant sur la déposition (de refus) de la victime.

Merci par avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés